

Ministry of Education
Early Years and Child Care Division

Ministère de l'Éducation
Division de la petite enfance et de la
garde d'enfants



315 Front Street West, 11th Floor
Toronto ON M5V 3A4

315, rue Front Ouest, 11^e étage
Toronto (Ontario) M5V 3A4

2024: EYCC10

DESTINATAIRES : Gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR)
Conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS)

EXPÉDITRICE : Holly Moran, sous-ministre adjointe
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

DATE : 26 Novembre 2024

OBJET : **Lignes directrices de l'Ontario sur le financement des services de garde d'enfants et de la petite enfance**

Nous vous remercions de votre soutien continu alors que nous continuons à investir et à progresser dans nos efforts communs pour offrir aux familles de l'Ontario des services de garde d'enfants abordables, accessibles et de haute qualité.

J'ai le plaisir de vous présenter les Lignes directrices de l'Ontario sur le financement des services de garde d'enfants et de la petite enfance (« les lignes directrices »), lesquelles aideront les municipalités à planifier leurs activités à partir de 2025. Veuillez noter que les lignes directrices englobent et approfondissent les Lignes directrices sur le financement basé sur les coûts du SPAGJE, publiées pour la première fois le 1^{er} août 2024, et couvrent ainsi l'ensemble du financement provincial des services de garde d'enfants et de la petite enfance.

Les nouvelles lignes directrices, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025, ont été structurées en chapitres dont le contenu est classé par thème afin d'en améliorer la clarté, la fluidité et la facilité d'utilisation. Ces chapitres reprennent les éléments pertinents de la ligne directrice sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants de l'Ontario de 2024 et Lignes directrices sur le Système pancanadien d'apprentissage et de garde de jeunes enfants de 2024, et ont été actualisés:

- La nouvelle approche de financement basée sur les coûts y est décrite, et les sections qui ne sont plus utiles ont été supprimées.
- L'intégration du financement des services de garde d'enfants de 0 à 5 ans dans le SPAGJE par la nouvelle approche de financement y est décrite, ainsi que les répercussions sur les titulaires de permis non inscrits au SPAGJE.

Les changements apportés visent surtout la structure, l'organisation et la simplification; les changements de fond sont limités. Pour en savoir plus sur les changements apportés, veuillez consulter l'avant-propos des lignes directrices de l'Ontario sur le financement des services de garde d'enfants et de la petite enfance.

Investissements en 2025

Les gouvernement de l'Ontario et du Canada injecteront environ 5,8 milliards de dollars dans le système de services pour la petite enfance et la garde d'enfants en 2025, soit une augmentation d'environ 1,6 milliard de dollars par rapport à 2024. Les montants suivants seront investis en 2025:

- 4,61 milliards de dollars de financement basé sur les coûts pour soutenir les coûts de fonctionnement des titulaires de permis inscrits au SPAGJE pour la prestation de services de garde d'enfants aux enfants admissibles
- 0,15 milliard de dollars en subventions de démarrage pour couvrir les coûts d'immobilisations liés à la création de places abordables pour les enfants admissibles dans le cadre du SPAGJE
- 0,76 milliard de dollars de financement des priorités locales pour couvrir les coûts de fonctionnement engendrés en grande partie en dehors du SPAGJE, notamment les places subventionnées et les ressources pour besoins particuliers
- 0,16 milliard de financement pour les centres pour l'enfant et la famille ON y va
- 0,02 milliard de dollars de financement pour les services gérés par des organismes autochtones
- 0,08 milliard de dollars de financement administratif pour assurer la capacité administrative des GSMR/CADSS à soutenir le secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants.

Nouveautés en 2025

Voici un résumé des principaux changements apportés aux lignes directrices.

- Un poste plus flexible pour les dépenses liées au fonctionnement général qui regroupe plusieurs postes qui étaient auparavant autonomes. Avec cette mesure, le financement flexible sera rationalisé, les GSMR/CADSS pourront concentrer leurs efforts sur les besoins locaux et le fardeau administratif sera diminué.

- Les objectifs de services pour les places subventionnées, le programme Ontario au travail et les ressources pour besoins particuliers (RBP) resteront les mêmes en 2025. Les pénalités pour non-réalisation de ces objectifs ne seront pas imposées pour l'année, compte tenu des changements importants en cours. Le Ministère consultera les GSMR/CADSS pour établir les prochains objectifs de services.
- Quelques précisions ont été ajoutées aux Lignes directrices sur le financement basé sur les coûts du SPAGJE, comme il est indiqué dans la note de service du Ministère en date du 22 octobre 2024.
- Étant donné la plus petite base pour les dépenses en RBP en dehors du financement basé sur les coûts, les exigences liées aux dépenses en RBP passent de 4,1 % des allocations pour la garde d'enfants (2024) à 8,5 % du financement flexible pour les priorités locales (2025). Veuillez noter que ce pourcentage supérieur équivaut au même échelon de dépenses dans l'ensemble de la province.
- L'ordre des opérations pour le financement des salaires a été clarifié, comme il a été mentionné dans la note de service du Ministère en date du 1^{er} août 2024.
- L'ordre des opérations pour les exigences liées au partage des coûts a été clarifié.
- Les exigences de rapports sur les données de services pour tous les programmes de financement ont été regroupées dans un seul chapitre de référence, et le rapport intérimaire n'est pas exigé pour 2025.

Pour en savoir plus sur ces changements et d'autres, veuillez consulter l'avant-propos des lignes directrices de l'Ontario sur le financement des services de garde d'enfants et de la petite enfance.

Modifications à venir du Règlement de l'Ontario 137/15 concernant les frais de base réduits

Pour soutenir la transition vers des frais moyens de 10 \$ par jour d'ici la fin de l'année 2025-2026, les familles dont les enfants fréquentent des programmes inscrits au SPAGJE verront les frais de base des services de garde plafonnés à 22 \$ par jour à compter du 1^{er} janvier 2025.

Des modifications réglementaires au Règl. de l'Ontario 137/15 pris en application de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* (LGEPE) sont nécessaires pour mettre en vigueur la modification des frais de base, et le Ministère a fait des consultations dans le Registre de la réglementation d'août à octobre 2024. Plus de détails sur la prochaine réduction des frais pour les parents seront communiqués dans les semaines à venir.

Prochaines étapes

A. Rajustement des places

Les montants énumérés ci-dessus ont été alloués aux GSMR/CADSS selon les objectifs de croissance dirigée actuels et peuvent être modifiés selon le rajustement des objectifs de places du SPAGJE pour 2025 et 2026, qui est en cours. Plus de détails seront communiqués ultérieurement.

B. Document technique sur les allocations de financement de 2025

Le Document technique sur les allocations de financement pour 2025, où sont décrits les critères et les formules utilisés pour calculer les allocations de financement aux GSMR/CADSS, sera prochainement mis en ligne, en même temps que les lignes directrices.

C. Gabarits et autres données liées aux titulaires de permis

Dans le cadre de l'uniformisation des rapports, le Ministère consultera les GSMR/CADSS dans les mois à venir à propos des modèles à considérer, notamment pour le rapport financier des titulaires de permis, le rapport d'examen des coûts et la demande de libération des allocations de financement basé sur les coûts retenues.

Le Ministère prévoit de mener des consultations sur la collecte de données complètes aux sites, y compris les intrants et les hypothèses utilisés dans l'allocation du financement basé sur les coûts et les coûts admissibles réels. Ces données devraient être utilisées pour surveiller et évaluer les performances du financement basé sur les coûts et pour déterminer si des ajustements aux repères sont nécessaires.

D. Financement additionnel

Plus de détails sur les nouveaux programmes de financement pour le Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et le Fonds d'innovation (financement de la stratégie en matière de main-d'œuvre) et les changements seront communiqués ultérieurement.

Le Ministère est conscient de l'ampleur des changements en cours et apprécie sincèrement votre collaboration dans la mise en place d'un système durable qui répond aux besoins des enfants et de leur famille.

Cordialement,

Original signé par :

Holly Moran
Sous-ministre adjointe
Division de la petite enfance et de la
garde d'enfants

c. c. : Matthew DesRosiers, directeur, Direction du financement
Katie Williams, directrice, Direction de la petite enfance
Karen Puhlmann, directrice, Direction de la garde d'enfants

Annexe A - Allocation totale de 2025 – Novembre 2024

GSMR/CADSS	Allocation totale basé sur les coûts (retenue incluse)	Subventions de démarrage	Allocation pour les priorités locales	Allocation pour l'administration	Allocation totale pour la garde d'enfants en 2025	Centres ON y va	Dirigés par des Autochtones	Allocation totale de 2025
Société de la Ville de Brantford	30 962 309	1 897 200	5 879 164	708 234	39 446 907	2 331 315	815 000	42 593 222
Ville de Cornwall	18 742 169	1 323 000	5 245 112	570 462	25 880 743	1 893 707	-	27 774 450
Ville du Grand Sudbury	59 332 999	105 600	10 223 437	1 076 908	70 738 944	3 799 053	117 260	74 655 257
Ville de Hamilton	143 787 480	3 728 700	33 064 094	3 223 315	183 803 589	6 775 905	1 627 615	192 207 109
Société de la Ville de Kawartha Lakes	15 190 011	1 241 100	3 387 865	401 649	20 220 625	1 268 919	-	21 489 544
Société de la Ville de Kingston	28 746 157	819 000	6 307 386	700 493	36 573 036	3 257 713	-	39 830 749
Société de la Ville de London	115 685 657	8 140 500	23 447 411	2 381 543	149 655 111	4 453 034	644 851	154 752 996
Ville d'Ottawa	375 577 283	4 591 200	57 495 575	6 041 250	443 705 308	11 364 780	2 806 780	457 876 868
Société de la Ville de Peterborough	35 520 331	713 100	6 125 889	700 545	43 059 865	1 469 569	-	44 529 434
Société de la Ville de St. Thomas	21 556 048	2 469 600	4 318 741	499 158	28 843 547	1 290 160	-	30 133 707
Société de la Ville de Stratford	19 623 924	2 781 900	2 949 874	399 046	25 754 744	1 050 586	-	26 805 330
Ville de Toronto	1 269 091 397	34 276 500	209 041 809	19 411 007	1 531 820 713	31 258 454	4 783 607	1 567 862 774
Société de la Ville de Windsor	107 154 229	4 527 000	20 936 706	2 096 803	134 714 738	4 101 282	398 000	139 214 020
Société du Comté de Bruce	21 656 516	1 443 300	2 874 809	393 884	26 368 509	1 071 408	57 755	27 497 672
Société du Comté de Dufferin	18 377 229	1 692 000	2 463 032	356 199	22 888 460	904 766	-	23 793 226
Société du Comté de Grey	18 910 089	1 132 200	4 007 731	461 416	24 511 436	1 218 479	72 221	25 802 136
Société du Comté de Hastings	33 912 214	372 300	5 924 790	683 048	40 892 352	1 665 356	324 625	42 882 333
Société du Comté de Huron	11 915 236	450 000	2 478 369	320 412	15 164 017	966 591	-	16 130 608
Société du Comté de Lambton	28 596 607	1 140 900	7 811 513	765 565	38 314 585	2 621 134	340 880	41 276 599
Comté de Lanark	17 270 365	220 500	2 954 102	398 525	20 843 492	1 069 966	-	21 913 458
Comté de Lennox & Addington	11 505 571	1 008 000	2 529 214	338 987	15 381 772	970 711	307 509	16 659 992
Comté de Northumberland	16 610 383	319 200	3 039 965	384 779	20 354 327	987 197	167 818	21 509 342
Comté d'Oxford	24 670 846	8 184 900	4 002 663	528 365	37 386 774	1 245 939	63 000	38 695 713
Comté de Renfrew	19 177 969	-	4 160 781	452 012	23 790 762	1 558 506	212 095	25 561 363
Comté de Simcoe	115 032 408	3 975 900	18 342 201	2 079 719	139 430 228	4 437 888	643 574	144 511 690
Comté de Wellington	74 235 892	3 656 700	9 420 068	1 003 843	88 316 503	2 325 316	-	90 641 819
Municipalité de district de Muskoka	11 890 494	412 500	2 426 283	319 841	15 049 118	965 762	-	16 014 880

GSMR/CADSS	Allocation totale basé sur les coûts (retenue incluse)	Subventions de démarrage	Allocation pour les priorités locales	Allocation pour l'administration	Allocation totale pour la garde d'enfants en 2025	Centres ON y va	Dirigés par des Autochtones	Allocation totale de 2025
Société de la municipalité de Chatham-Kent	28 735 792	22 500	7 391 752	712 161	36 862 205	1 515 401	151 786	38 529 392
Société du comté de Norfolk	18 163 705	256 500	4 167 041	462 622	23 049 868	1 235 708	833 000	25 118 576
Municipalité régionale de Durham	191 485 626	3 465 000	29 258 431	3 188 195	227 397 252	5 231 180	259 485	232 887 917
Municipalité régionale de Halton	212 057 178	1 765 800	23 873 777	2 906 172	240 602 927	4 859 037	-	245 461 964
Municipalité régionale de Niagara	154 615 172	9 360 000	19 759 619	2 134 306	185 869 097	4 673 716	267 091	190 809 904
Municipalité régionale de Peel	461 324 444	27 135 900	79 172 798	7 866 851	575 499 993	13 897 083	239 356	589 636 432
Municipalité régionale de Waterloo	178 652 307	5 993 100	25 265 386	3 064 522	212 975 315	4 829 567	300 000	218 104 882
Municipalité régionale de York	461 072 634	4 099 500	61 688 944	6 531 543	533 392 621	10 837 966	-	544 230 587
Comtés unis de Leeds et Grenville	24 045 077	1 368 000	3 789 378	460 526	29 662 981	1 169 660	-	30 832 641
Comtés unis de Prescott et Russell	27 148 897	103 200	4 206 192	552 769	32 011 058	2 138 545	-	34 149 603
Conseil d'administration des services du district d'Algoma	11 757 979	368 400	2 648 432	312 883	15 087 694	1 309 853	-	16 397 547
Conseil d'administration des services sociaux de Cochrane	23 597 779	508 500	5 439 218	555 313	30 100 810	2 383 455	137 060	32 621 325
Conseil d'administration des services sociaux de Nipissing	33 861 153	205 500	5 518 800	602 099	40 187 552	2 408 850	1 078 561	43 674 963
Conseil d'administration des services sociaux du district de Parry Sound	9 056 846	116 400	2 850 056	318 249	12 341 551	1 300 457	295 364	13 937 372
Conseil d'administration des services sociaux du district de Sault Ste Marie	22 227 336	353 100	4 035 407	444 486	27 060 329	1 823 487	1 905 646	30 789 462
Conseil d'administration des services sociaux du district de Timiskaming	12 294 547	135 000	3 591 781	356 224	16 377 552	1 226 085	422 118	18 025 755
Conseil d'administration des services du district de Kenora	26 109 363	4 345 200	4 063 259	434 374	34 952 196	1 838 636	3 235 809	40 026 641
Conseil d'administration des services sociaux du district de Manitoulin-Sudbury	11 016 119	97 200	3 621 872	351 093	15 086 284	1 722 238	320 650	17 129 172
Conseil d'administration des services sociaux du district de Rainy River	12 045 229	531 000	2 002 392	240 956	14 819 577	1 266 761	989 784	17 076 122
Conseil d'administration des services sociaux du district de Thunder Bay	28 099 231	171 000	7 506 550	709 771	36 486 552	2 709 246	1 177 410	40 373 208
TOTAL PROVINCIAL	4 612 098 227	151 023 600	760 709 669	78 902 123	5 602 733 619	164 700 427	24 995 710	5 792 429 756